

**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT  
SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS DE 2005 .....	147
TYPE D'AUDIT REQUIS POUR LES ÉTATS FINANCIERS DE 2006 .....	147
NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR .....	147
PLAN STRATÉGIQUE DU SECRÉTARIAT .....	147
RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES MEMBRES .....	149
KIT ÉDUCATIF .....	149
EXAMEN DU BUDGET 2006 .....	149
SERVICE DE TRADUCTION SIMULTANÉE POUR LE SCIC .....	150
RÉSEAU DE CONNEXION SANS FIL .....	150
FONDS DE RÉSERVE .....	150
SALAIRES DES CADRES .....	151
BUDGET 2007 .....	151
Fonctionnement du C-VMS .....	151
Avis émis par d'autres comités .....	151
FINANCEMENT PLURIANNUEL DES PROJETS DU COMITÉ SCIENTIFIQUE ..	152
CONTRIBUTIONS DES MEMBRES .....	152
Date d'échéance des contributions des Membres .....	152
Traitement des contributions tardives .....	153
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2008 .....	153
FONDS DU SDC .....	153
ADOPTION DU RAPPORT .....	153
CLÔTURE DE LA RÉUNION .....	153
APPENDICE I :     Ordre du jour .....	154
APPENDICE II :    Examen du budget 2006, budget 2007 et prévisions budgétaires 2008 .....	155
APPENDICE III :   Contributions des Membres pour 2007 .....	156
APPENDICE IV :    Responsabilités du chargé des affaires scientifiques et du chargé du respect de la réglementation .....	157

## **RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT SUR L'ADMINISTRATION ET LES FINANCES (SCAF)**

La Commission a renvoyé la question 3 (Finances et administration) de son ordre du jour (CCAMLR-XXV/1, appendice A) au SCAF. L'ordre du jour du Comité est adopté (appendice I).

### **EXAMEN DES ÉTATS FINANCIERS RÉVISÉS DE 2005**

2. Le Comité note qu'un audit partiel a été réalisé sur les états financiers de 2005. Le rapport n'a mis en évidence aucun cas de non-respect du Règlement financier ou des Normes comptables internationales. Le Comité **recommande à la Commission d'accepter les états financiers présentés dans CCAMLR-XXV/3.**

### **TYPE D'AUDIT REQUIS POUR LES ÉTATS FINANCIERS DE 2006**

3. Le Comité note qu'en 1994, la Commission a décidé qu'un audit intégral devrait être effectué en moyenne tous les deux ans. En 1995, elle décidait d'en faire réaliser un au moins tous les trois ans. Un audit intégral a été réalisé en 2003 et en 2004 et un audit partiel l'a été en 2005. Le Comité **recommande à la Commission d'exiger un audit partiel des états financiers de 2006 et, à moins qu'elle n'en décide autrement, d'exiger un audit intégral des états financier de 2007.**

### **NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR**

4. Le bureau national d'audit comptable australien est le vérificateur officiel de la Commission depuis sa fondation. La nomination de deux ans du Bureau étant venue à expiration à la fin de l'audit des états financiers de 2005, le Comité **recommande à la Commission de charger le bureau national d'audit comptable australien de l'audit des états financiers de 2006 et 2007.**

### **PLAN STRATÉGIQUE DU SECRÉTARIAT**

5. Le secrétaire exécutif présente son rapport (résumé dans CCAMLR-XXV/8). Le Comité rappelle que ce rapport constitue un élément important de l'évaluation annuelle de la performance du secrétaire exécutif. Le rapport fait plus particulièrement référence à des questions liées au Plan stratégique et au personnel du secrétariat. Le secrétaire exécutif avise que les principales activités du secrétariat, exécutées aux termes du Plan stratégique, portent sur les tâches diverses, complexes et considérables identifiées par la Commission et le Comité scientifique. Le secrétaire exécutif renvoie le Comité aux appendices I et II de son rapport pour un résumé des tâches spécifiques et des résultats de 2005/06.

6. Le secrétaire exécutif présente son avis au Comité sur le départ en retraite prévu du chargé des affaires scientifiques et du respect de la réglementation (CCAMLR-XXV/9) et approuve la séparation des fonctions liées à la science et au respect de la réglementation, qui pourrait entraîner la création d'un poste à mi-temps d'administrateur du respect de la réglementation. Il est entendu que les ramifications de la séparation de ces fonctions seront traitées en vertu des principes énoncés dans CCAMLR-XXV/9, avec entre autres la création éventuelle d'un poste à mi-temps et la réaffectation des tâches fonctionnelles aux fonctions de science et de respect de la réglementation, telles qu'elles sont présentées à l'appendice IV. Après avoir également reçu l'avis du SCIC et du Comité scientifique, le SCAF **recommande au secrétaire exécutif de prendre les mesures nécessaires pour recruter un nouveau chargé des affaires scientifiques en temps voulu pour que le chargé des affaires scientifiques et du respect de la réglementation en poste actuellement puisse prendre sa retraite début 2008 conformément à l'âge de la retraite stipulé dans le Contrat du personnel de la CCAMLR. Il est également noté qu'il sera nécessaire de financer à la fois le salaire du chargé actuel des affaires scientifiques et du respect de la réglementation et celui du nouveau chargé des affaires scientifiques pendant une période transitoire d'environ un mois.** Le Comité note que la procédure de recrutement du nouveau chargé des affaires scientifiques s'alignera sur celle convenue en 2003 (CCAMLR-XXII, annexe 4, paragraphe 12).

7. Le Comité examine le document CCAMLR-XXV/30 du secrétariat relatif à la visite imminente du coordinateur de la Commission des pêches de l'OPANO dans le cadre du Programme de stages professionnels de cette organisation. Le Comité charge le secrétariat de rédiger un document à soumettre à sa prochaine session sur les implications pour le personnel de la CCAMLR d'un programme de développement professionnel du type de celui de l'OPANO. Il devra, à cet effet, tenir compte de l'expérience commune acquise durant la visite du représentant de l'OPANO à la CCAMLR et également des implications budgétaires.

8. Le Comité examine le document présenté par le secrétariat, CCAMLR-XXV/12, sur l'autorité du secrétaire exécutif en sa qualité de représentant de la Commission à travers sa correspondance et aux réunions d'autres organisations. Le Comité **recommande d'ajouter les termes suivants à la description de l'autorité du secrétaire exécutif, aux paragraphes 11 et 12 de l'annexe 4 de CCAMLR-XXI, pour traiter spécifiquement les demandes de visite adressées au secrétariat par des organisations extérieures à la CCAMLR pour leurs représentants :**

**L'autorité du secrétaire exécutif concernant les demandes de visite du secrétariat devrait relever des principes convenus par la Commission aux paragraphes 11 et 12 de l'annexe 4 de CCAMLR-XXI, lorsque le secrétaire exécutif :**

- **détermine si une telle visite est appropriée ;**
- **représente la Commission ;**
- **communique des informations disponibles dans le domaine public ou prédéterminées par la Commission, conformément aux Règles d'accès et d'utilisation des données de la CCAMLR.**

Le secrétaire exécutif s'engage à rendre compte de ces visites dans le cadre de son rapport annuel à la Commission et au Comité.

## RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES MEMBRES

9. Le Comité prend note de l'avis du Comité scientifique rapporté dans le rapport de la Commission l'année dernière (CCAMLR-XXIV, paragraphe 3.7), ainsi que des questions soulevées par la COMM CIRC 06/90 SC CIRC 06/31. Il **recommande de ne pas supprimer les rapports d'activités des Membres car ils présentent, par les informations qu'ils contiennent, des avantages indéniables pour le contrôle du respect des mesures de conservation.** En conséquence, certains Membres proposent la mise au point d'un format standard pour ces rapports.

## KIT ÉDUCATIF

10. Le Comité note que le kit éducatif sera lancé sur le site Web au cours de CCAMLR-XXV.

## EXAMEN DU BUDGET 2006

11. Le Comité prend note des résultats prévus du budget 2006 présentés dans le document CCAMLR-XXV/4 Rév. 1 et de l'avis du secrétariat selon lequel des fonds supplémentaires à hauteur de 35 000 AUD ont été alloués au sous-poste Communications pour couvrir les frais supplémentaires de traduction du rapport 2005 du WG-FSA et des rapports annexes, qui étaient nettement plus volumineux que prévu (CCAMLR-XXIV, annexe 4, paragraphe 24). Les fonds concernés ont été transférés au sous-poste des Salaires et Indemnités. Le Comité a également pris note de l'avis du secrétariat sur la révision du montant des revenus concernant les intérêts et l'impôt du personnel, à savoir une hausse des premiers et une baisse du deuxième (CCAMLR-XXV/4 Rév. 1, partie III, paragraphe 5).

12. Le Comité constate qu'une économie de quelque 30 000 AUD sera réalisée dans le sous-poste des déplacements.

13. A la suite de la création d'un fonds de remplacement des immobilisations (CCAMLR-XXIV, annexe 4, paragraphe 20) en 2005 pour couvrir la maintenance, l'entretien et le remplacement des immobilisations des salles de réunion de la Commission, le Comité constate que le Fonds présentera un solde positif d'environ 24 000 AUD à la fin de 2006.

14. Ayant examiné le document 06/1 du SCAF sur l'utilisation future des fonds spéciaux, le Comité constate plus particulièrement que le solde du fonds spécial ukrainien est actuellement faible et qu'il n'a pas été utilisé depuis plusieurs années. Le Comité **recommande de fermer ce fonds et d'en transférer le solde (5 000 AUD environ) au fonds d'exploitation générale.**

15. Le Comité note que le transfert du fonds spécial ukrainien au fonds d'exploitation générale porte le surplus projeté pour 2006, à reporter à 2007, à 93 000 AUD.

16. Le Comité **recommande à la Commission d'adopter le budget révisé de 2006.**

## SERVICE DE TRADUCTION SIMULTANÉE POUR LE SCIC

17. Le Comité prend note du document présenté par le secrétariat (CCAMLR-XXV/15) sur le coût de la mise à disposition d'interprètes pour le SCIC. Certains Membres reconnaissent l'avantage d'un tel service pour le SCIC. Moins de Membres seraient ainsi désavantagés dans les débats très techniques. Il est toutefois signalé que les Membres dont la langue d'origine n'est pas l'une des quatre langues officielles de la CCAMLR continueraient à être désavantagés dans ces discussions techniques. D'autres Membres s'inquiètent des coûts prévus d'un tel service, d'un montant exceptionnel de 50 000 AUD et d'un montant récurrent de 66 000 AUD.

18. Notant que le budget actuel de la Commission subit déjà suffisamment de pression, notamment en ce qui concerne les demandes du Comité scientifique qui sont plus élevées que prévu (voir paragraphe 29), le Comité n'est pas à même de recommander l'introduction du service de traduction simultanée pour le SCIC en 2007 tel qu'il est décrit dans CCAMLR-XXV/15. Il estime toutefois que le secrétariat devrait commencer les rénovations des pièces identifiées dans CCAMLR-XXV/15 à l'aide des économies qui pourront être faites en 2007. Il ne conviendrait en aucun cas d'anticiper les décisions sur la traduction simultanée du SCIC, du fait de ces rénovations, car elles auraient le mérite, en soi, d'agrandir l'espace disponible au sein du siège de la CCAMLR.

## RÉSEAU DE CONNEXION SANS FIL

19. Le Comité prend note de la proposition de réseau de connexion d'ordinateurs sans fil qui donnerait aux délégués un meilleur accès aux documents de réunion et autres informations (CCAMLR-XXV/13). La plupart des délégués reconnaissent les avantages d'un tel réseau, tout en faisant remarquer que certains Membres pourraient encore avoir besoin de la documentation papier. Le Comité **recommande l'installation d'un réseau sans fil au siège de la CCAMLR. Il suggère de financer ce projet par les fonds transférés au fonds d'exploitation générale après la fermeture du fonds spécial ukrainien (paragraphe 14) et par une partie des fonds provisoirement alloués aux activités de promotion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la Convention (CCAMLR-XXV/4 Rév. 1, partie IV, paragraphe 42).**

## FONDS DE RÉSERVE

20. Le Comité note que le fonds de réserve n'a fait l'objet d'aucune dépense en 2006. Le Comité **recommande de transférer au fonds d'exploitation générale tout excédent, au-delà de 110 000 AUD, à la suite du transfert annuel des cautions confisquées sur les demandes de mise en œuvre de pêcheries nouvelles et exploratoires.**

## SALAIRES DES CADRES

21. Comme c'était le cas ces dernières années (CCAMLR-XXIV, paragraphe 3.16, par ex.), aucune proposition sur d'autres structures salariales spécifiques aux cadres n'a été présentée. Le Comité décide de conserver cette question à son ordre du jour et de la renvoyer à sa prochaine réunion.

## BUDGET 2007

### Fonctionnement du C-VMS

22. Le Comité estime que, conformément à la pratique établie (CCAMLR-XXIV, annexe 4, paragraphe 21), le C-VMS peut encore être financé par les économies réalisées dans le fonds d'exploitation générale suite à la substitution des coûts appliquée aux dépenses liées aux demandes de mise en œuvre de pêcheries nouvelles et exploratoires pour 2007. Il estime que cette question devra être revue ultérieurement.

### Avis émis par d'autres comités

23. La présidente du SCIC avise que son comité soutient la proposition du secrétariat visant au financement de la modification de l'E-CDS (CCAMLR-XXV/34). Notant que cette demande a également reçu l'aval du Comité de gestion du fonds du SDC, le Comité **recommande de prélever la somme de 29 260 AUD du fonds spécial du SDC pour permettre d'effectuer les modifications prévues en 2007.**

24. Le Comité prend note de la demande du SCIC de charger le secrétariat de réaliser une étude de faisabilité de l'acquisition de l'accès au produit de la Lloyd's, "SeaSearcher", en vue d'une comparaison avec le progiciel d'informations sur les navires utilisé actuellement par le secrétariat et plus particulièrement pour déterminer s'il est possible d'obtenir une remise sur le tarif d'abonnement annuel d'environ 7 500 USD.

25. Le Comité note également que le SCIC a chargé le secrétariat de préparer un document sur la vérification des données de C-VMS pour sa prochaine session.

26. Le SCAF prend note de l'avis de la présidente du Comité scientifique sur le budget 2007 du Comité scientifique, ainsi que sur les prévisions budgétaires de ce dernier pour 2008 à l'égard des points spécifiques aux activités du Comité scientifique.

27. Tout en notant l'importance des travaux du Comité scientifique, le Comité exprime de sérieuses préoccupations sur l'augmentation de ses exigences budgétaires et des répercussions financières qui s'ensuivent pour la Commission. Il souligne, en particulier, la forte hausse des prévisions budgétaires du Comité scientifique pour 2008, qui est largement due à l'atelier conjoint CCAMLR-CBI prévu cette année-là. Le Comité recommande à la Commission de solliciter auprès des Membres des ressources, financières ou autres, pour l'organisation de l'atelier. Il demande également que l'on s'efforce de réduire les coûts prévus de l'atelier et que le Comité scientifique fasse tout son possible pour assigner des priorités dans ses demandes budgétaires à l'avenir. En faisant cette demande, le Comité insiste fortement sur le fait que les

augmentations de coûts telles que celles rencontrées dans les prévisions budgétaires de 2008 ne sauraient être considérées comme un précédent à l'avenir.

28. Le Comité prend note de la proposition du secrétariat visant à coordonner l'achat et la vente des marques utilisées dans les programmes de marquage-recapture pour faciliter l'évaluation de la productivité de la légine, notamment dans la mer de Ross. Le Comité scientifique propose d'établir ce programme sur la base du recouvrement des frais. Un apport initial de 100 000 AUD sera toutefois nécessaire pour l'achat des marques. Par la suite, la gestion de la distribution des marques, de leur contrôle, archivage et analyse entraîneront des frais que le secrétariat compensera par la vente des marques. Le secrétariat fait remarquer que cette proposition comporte le risque que les marques ne soient pas vendues. La marge brute d'autofinancement devrait toutefois permettre de mettre en place ce projet.

29. Il est précisé que dans l'ensemble, le financement demandé par le Comité scientifique est couvert par des dispositions prises dans le projet de budget présenté dans le document CCAMLR-XXV/4 Rév. 1. Cependant, l'augmentation de quelque 25 000 AUD au-delà de l'estimation initiale du budget présentée dans le paragraphe 45, partie IV de CCAMLR-XXV/4 Rév. 1, sera financée par l'arrivée de capitaux non prévus au budget de 2007 provenant d'intérêts supplémentaires et des cautions confisquées sur les notifications de mise en œuvre de pêcheries nouvelles et exploratoires. Dans le cas où ces nouveaux capitaux ne seraient pas suffisants, le fonds de réserve serait utilisé. **Le SCAF recommande à la Commission d'approuver le budget du Comité scientifique d'un montant de 311 500 AUD et de le porter au budget de la Commission pour 2007.**

30. Le Comité note qu'au terme de ses délibérations, il est en mesure de présenter un budget pour 2007 qui limite l'augmentation des contributions des Membres à 2,6%, taux inférieur au taux d'inflation de 4% actuellement en vigueur en Australie. **Le Comité recommande à la Commission d'adopter le budget 2007 tel qu'il est présenté à l'appendice II du présent rapport.**

## FINANCEMENT PLURIANNUEL DES PROJETS DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

31. En présentant son budget 2007, le Comité scientifique avise qu'aucune dépense n'aura lieu en 2007 sur les fonds alloués à l'examen déjà reporté du modèle de rendement généralisé ou du *Manuel de l'observateur scientifique*. Le Comité précise que, suite à la procédure adoptée en 2004 (CCAMLR-XXIII, annexe 4, paragraphe 26) lors de la création du fonds spécial pour la science, les sommes reportées pour le modèle de rendement généralisé (plus les intérêts accrus) qui n'auront pas été utilisées seront transférées au fonds d'exploitation général en 2007. Il en sera de même fin 2008 pour les sommes allouées à la refonte du *Manuel de l'observateur scientifique*.

## CONTRIBUTIONS DES MEMBRES

Date d'échéance des contributions des Membres

32. **Le Comité recommande à la Commission d'accorder, en vertu de la Règle 5.6 du Règlement financier, un délai de paiement des contributions de 2007 à l'Argentine, à la**

**Belgique, à la République de Corée, à l'Espagne et à l'Uruguay pour lesquels la date limite sera le 31 mai 2007.**

Traitement des contributions tardives

33. Le Comité prend note des informations présentées par le secrétariat sur la manière dont d'autres organisations du même type traitent le paiement tardif des contributions des Membres (CCAMLR-XXV/14). Le Comité **recommande, à partir de 2007, d'inciter les Membres à payer leur contribution annuelle avant la date limite en imposant une pénalité de 10% sur tout montant restant à payer sur la contribution totale, à compter du 1<sup>er</sup> septembre de l'année où le paiement est dû. Dans le cas où les contributions ne seraient toujours pas payées, la Commission devrait envisager de prendre d'autres mesures.**

34. Le Comité **recommande par ailleurs au secrétariat d'adresser des rappels aux Membres dont les contributions n'auront pas été payées au 1<sup>er</sup> juin de l'année où le paiement est dû.**

#### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR 2008

35. Le Comité présente à la Commission les prévisions budgétaires pour 2008, en notant qu'il est prévu une croissance réelle des contributions des Membres de 6,8%. La hausse attribuable au budget 2008 renvoie à l'atelier proposé CCAMLR/CBI auquel il est fait référence au paragraphe 27. Le SCAF rappelle toutefois l'avis qu'il a émis les années précédentes selon lequel les chiffres figurant dans ce budget ne sont présentés qu'à titre indicatif et que les Membres devraient user de prudence s'ils devaient les utiliser pour leurs propres prévisions budgétaires. Le Comité note combien il est important de maintenir un budget à croissance nulle.

#### FONDS DU SDC

36. Le Comité approuve la dépense d'un montant de 29 260 AUD du fonds spécial du SDC, à la suite de l'avis émis par le comité de révision du fonds du SDC (voir paragraphe 23).

#### ADOPTION DU RAPPORT

37. Le rapport de la réunion est adopté.

#### CLÔTURE DE LA RÉUNION

38. Le président, M. Hermann Pott (Allemagne), clôture la réunion.

**ORDRE DU JOUR**

Comité permanent sur l'administration et les finances (SCAF)  
(Hobart, Australie, du 23 au 27 octobre 2006)

1. Organisation de la réunion
2. Examen des états financiers révisés de 2005
3. Type d'audit requis pour les états financiers de 2006
4. Nomination d'un vérificateur
5. Plan stratégique du secrétariat
6. Rapports d'activités des Membres
7. Kit éducatif
8. Examen du budget de 2006
9. Services de traduction simultanée pour la réunion du SCIC
10. Réseau de connexion d'ordinateurs sans fil
11. Fonds de réserve
12. Salaires des cadres
13. Budget de 2007
  - i) Budget du Comité scientifique
  - ii) Avis rendu par le SCIC
14. Financement pluriannuel des tâches du Comité scientifique
15. Contributions des Membres
  - i) Dates de versement des contributions des Membres
  - ii) Traitement des contributions tardives
16. Prévisions budgétaires pour 2008
17. Fonds du SDC
18. Autres questions
19. Adoption du rapport
20. Clôture de la réunion.

## APPENDICE II

**EXAMEN DU BUDGET 2006, BUDGET 2007 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2008**  
(tous les montants sont en dollars australiens)

Budget 2006				Budget	Prévisions
Adopté en 2005	Révisé	Variance		2007	2008
<b>REVENUS</b>					
2 657 400	2 657 400	0	Contributions annuelles des Membres	2 726 700	2 914 500
0	0	0	Contribution des nouveaux Membres	0	113 000
50 000	69 098	19 098	Provenant de / (Versé dans) fonds spéciaux	150 000	65 000
66 000	78 026	12 026	Intérêts	86 000	84 000
506 400	450 000	(56 400)	Imposition du personnel	480 000	520 000
24 400	112 976	88 576	Excédent de l'année précédente	93 300	0
<u>3 304 200</u>	<u>3 367 500</u>	<u>63 300</u>		<u>3 536 000</u>	<u>3 696 500</u>
<b>DÉPENSES</b>					
548 400	548 400	0	Gestion des données	600 500	718 000
651 900	651 900	0	Respect de la réglementation	702 500	696 000
741 700	741 700	0	Communications	812 900	827 300
286 600	286 600	0	Services information	304 500	319 700
306 000	306 000	0	Technologie de l'information	325 000	341 300
769 600	739 600	(30 000)	Administration	790 600	794 200
<u>3 304 200</u>	<u>3 274 200</u>	<u>(30 000)</u>		<u>3 536 000</u>	<u>3 696 500</u>
<b>Dépenses affectées par sous-poste</b>					
2 384 000	2 419 000	35 000	Salaires et primes	2 595 000	2 695 000
160 000	160 000	0	Équipement	163 000	165 000
95 000	95 000	0	Assurances et maintenance	97 000	100 000
39 000	39 000	0	Formation	39 000	39 000
233 000	233 000	0	Salles et équipement de réunion	250 000	246 000
150 000	120 000	(30 000)	Déplacements	178 000	118 000
54 700	54 700	0	Impression et photocopie	57 000	64 000
117 000	82 000	(35 000)	Communication	83 000	85 000
71 500	71 500	0	Divers	74 000	184 500
<u>3 304 200</u>	<u>3 274 200</u>	<u>(30 000)</u>		<u>3 536 000</u>	<u>3 696 500</u>

Excédent pour l'année            93 300

**CONTRIBUTIONS DES MEMBRES POUR 2007**

Contributions au fonds d'exploitation général – payable au 1<sup>er</sup> mars 2007  
(les montants sont en dollars australiens)

Membre	Contribution de base	Contribution relative à la pêche	Total
Afrique du Sud	109 596	2 233	111 829
Allemagne	109 596	-	109 596
Argentine*	109 596	1 000	110 596
Australie	109 596	11 271	120 867
Belgique*	109 596	-	109 596
Bésil	109 596	-	109 596
Chili	109 596	7 182	116 778
Communauté européenne	109 596	-	109 596
Espagne*	109 596	2 990	112 586
Etats-Unis	109 596	2 704	112 300
France	109 596	21 205	130 801
Inde	109 596	-	109 596
Italie	109 596	-	109 596
Japon	109 596	14 083	123 679
Namibie	109 596	-	109 596
Norvège	109 596	1 000	110 596
Nouvelle-Zélande	109 596	3 237	112 833
Pologne	109 596	2 624	112 220
République de Corée*	109 596	10 158	119 754
Royaume-Uni	109 596	6 070	115 666
Russie	109 596	2 747	112 343
Suède	109 596	-	109 596
Ukraine	109 596	6 387	115 983
Uruguay*	109 596	1 505	111 101
	2 630 304	96 396	2 726 700

\* Extension du délai de paiement approuvée par la Commission

**RESPONSABILITÉS DU CHARGÉ DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES ET DU  
CHARGÉ DU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION**

**RESPONSABILITÉS DU NOUVEAU POSTE DE  
CHARGÉ DES AFFAIRES SCIENTIFIQUES**

- Coordonner les liens fonctionnels entre la Commission et le Comité scientifique
- Superviser les aspects scientifiques des fonctions de l'analyste des données des observateurs scientifiques
- Superviser l'assistant aux analyses
- Soutenir le WG-IMAF et coordonner le suivi des débris marins
- Assumer le poste de rédacteur en chef de *CCAMLR Science*
- Soutenir le sous-groupe sur les aires protégées et les activités s'y rapportant
- Faciliter la mise en œuvre des décisions de la Commission et du Comité scientifique sur les questions scientifiques
- Travailler en liaison avec le directeur des données pour établir et mettre en place les tâches techniques et scientifiques du secrétariat
- Coordonner le suivi des débris marins sous la direction du WG-EMM et du Comité scientifique
- Contribuer à la planification des travaux intersessionnels du Comité scientifique
- Faire partager son expertise scientifique, lancer des initiatives scientifiques et apporter des informations scientifiques en soutien aux activités du Comité scientifique
- Apporter son soutien aux réunions pertinentes du Comité scientifique et des groupes de travail

**RESPONSABILITÉS DU NOUVEAU POSTE DE  
CHARGÉ DU RESPECT DE LA RÉGLEMENTATION**

- Superviser le coordinateur de l'application de la réglementation et l'assistant au SDC
- Superviser les aspects liés au respect de la réglementation du poste d'analyste des données des observateurs scientifiques

- Apporter son soutien au Comité permanent sur l'application et l'observation de la réglementation (SCIC)
- Soutenir et superviser les aspects techniques du respect et de l'application de la réglementation